EXERCICE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-59

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :
3.2. Admission en non-valeur et remises gracieuses

……

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de l'agent comptable de l'université,
Vu l'avis de la commission des moyens du 26 juin 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver, par une délibération propre, les admissions en non-valeur et les remises gracieuses examinées en commission des moyens.

Proposition de décision soumise au conseil :

1. Approbation des admissions en non-valeur, conformément aux pièces jointes à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	**Votes exprimés : 30**
Total des membres présents et représentés : 30	**Majorité requise : 16**
	Pour : 30
	Contre : 0

2. Approbation des remises gracieuses, conformément aux pièces jointes à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	**Votes exprimés : 30**
Total des membres présents et représentés : 30	**Majorité requise : 16**
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :
- avis et pièces de la commission des moyens du 26 juin 2026.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:37:22 +02:00